

Service instructeur

Direction des Routes et des transports (DRT)

3^e Commission - N° 2008/I-3e/04

Service consulté

Direction des Finances (DIF)

BUDGET PRIMITIF 2008 Routes Nationales (AO21)

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de proposer le bilan de l'exercice 2007 ainsi que la contribution que le Département apportera à l'Etat en 2008 au titre de la voirie nationale (Contrat de Plan).*

I - BILAN DE L'EXERCICE 2007

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, le Département contribue chaque année au financement d'opérations relevant de ce contrat et concernant le réseau routier national.

En 2007, le Département a été amené à verser à l'Etat, à ce titre, un montant de fonds de concours de 1 146 295 €, au profit des opérations suivantes :

- A36 – mise à 2 x 3 voies (y compris murs anti-bruits de PFASTATT) :	0,859 M€
- RN66 – Vallée de la Thur	1,138 M€
	<hr/>
	2,177 M€

L'article 24 de la loi du 13 août 2004 dispose qu'à l'exception des aménagements de sécurité transférés aux Départements, l'Etat, les collectivités locales et leurs groupements continuent d'assurer le financement des opérations routières, jusqu'à leur achèvement, ceci dans les mêmes conditions et dans la limite des enveloppes financières globales fixées par le volet routier du Contrat de Plan Etat Région.

II - FONDS DE CONCOURS - 2008

Pour l'année 2008, les appels de fonds de concours prévisibles sont les suivants :

- RN66 - Vallée de la Thur	2 210 000 €
- A36 - Mise à 2x3 voies à MULHOUSE	608 000 €

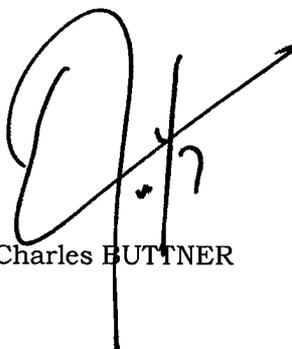
	2 818 000 €

Au titre du Contrat de Plan, il est donc demandé, au BP 2008, 2 818 000 € en AP et 2 200 000 € en CP pour faire face aux premiers appels de fonds.

Les inscriptions complémentaires (en AP et en CP) seront prévues au titre des décisions modificatives ultérieures.

Il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2008, au titre du programme AO21 - Routes Nationales, un montant de 2 818 000 € d'Autorisations de Programme et de 2 200 000 € en Crédits de Paiements sur le chapitre 204/20 411 « Fonds de concours à l'Etat ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER